

## Rapport D3 2022

### Épreuve écrite

#### *Version*

Le texte retenu cette année traitait de l'île de la Barbade qui a récemment renoncé à son statut de monarchie constitutionnelle pour devenir une république. Le jury s'est réjoui d'un niveau général très convenable, avec de bonnes, voire d'excellentes copies, et une moyenne générale très honorable. Toutefois, pour les copies moins satisfaisantes, ce n'est pas tant la compréhension du texte de départ qui a généralement fait défaut que la restitution dans la langue d'arrivée.

Ainsi plusieurs passages nécessitaient d'avoir recours au procédé de l'étoffement, que certains candidats ont peut-être évité par crainte de s'éloigner du texte de départ. Or il était nécessaire de l'utiliser dans plusieurs phrases afin d'éviter des contresens voire des non-sens qu'une relecture attentive aurait permis d'éviter. Dans le segment qui traitait de la Barbade qui fut un modèle pour les systèmes brutaux imposés des Caraïbes aux Amériques, les candidats qui ont traduit littéralement les propositions coordonnées « *and laws* » et « *as well as a vital source for the sugar* » sans étoffer ont été pénalisés. Toutefois, certains ont réussi à expliciter les liens logiques entre les propositions en proposant pour la dernière « parce qu'elle était une source vitale fournissant le sucre... » ou en choisissant de faire deux phrases.

Le jury a par ailleurs été agréablement surpris par le fait que la grande majorité des candidats n'aient pas fait d'omissions, notamment du titre, omissions lourdement sanctionnées. Néanmoins, la traduction du titre a d'emblée posé de multiples difficultés à certains. Si le jury n'attend pas des candidats des connaissances pointues en géographie, il s'est quand même étonné du fait que beaucoup ne connaissent pas l'île de la Barbade et en proposent des traductions fantaisistes telles que « les îles Canari », « les Bermudes », « la Barbarie » ou calquent le nom anglais « Barbados ». Une majorité n'a également pas compris que le pronom « *it* » dans la proposition « *it has moved on* » faisait référence à la Barbade. Ceux qui l'ont compris mais ont traduit par le pronom « elle » se sont heurtés à une ambiguïté puisqu' « elle » pouvait également faire référence à la reine étant donné l'antécédent (« *Barbados and the Queen* »). Toujours dans le titre, le jury a relevé des problèmes d'articulation entre les deux propositions. Il n'était pas possible de traduire la question « *Can Britain ?* » par « la Grande-Bretagne le peut-elle ? » si cela venait après « les choses ont changé », car cela entraînait une rupture de construction.

Un autre écueil concernait la traduction hasardeuse de certains termes et expressions. « *Arguments* » et « *fulminations* » ont trop souvent été calqués, entraînant des contresens, voire des barbarismes. « *Removal* », employé deux fois dans le texte, a aussi posé des difficultés. Dans sa première occurrence, il faisait allusion à l'enlèvement de la statue d'un marchand d'esclaves, mais a donné lieu à des traductions malheureuses telles que « le déboulonnage » et « la débaptisation ». Ensuite, « *The removal of the queen as head of state* » ne pouvait pas être traduit par « la destitution de la reine à la tête de l'état » car ce n'était pas une destitution, mais simplement la suppression de son statut de chef de l'état, la Barbade étant devenue une république.

Certains passages, moins bien compris, ont donné lieu à de gros contresens. C'est le cas du segment sur la cérémonie d'investiture de la nouvelle présidente Sandra Mason. Un bon nombre de candidats a cru que l'antécédent d'« *at which* » était Sandra Mason, au lieu de la cérémonie, ce qui témoigne d'une mauvaise maîtrise de la grammaire anglaise. Certains n'ont pas compris le sens de « *provided excitement* », proposant des traductions malheureuses où Rihanna était source d'excitation pour le prince Charles... Ceux qui ont compris et suggéré des traductions telles que « a suscité plus d'enthousiasme ou d'engouement » ont été récompensés par un bonus. Il fallait aussi résister à la tentation du calque pour traduire le « *yes* » du début de la phrase, et proposer par exemple « il y a bien eu une cérémonie ». Dans ce même segment enfin, certains candidats ont montré une mauvaise compréhension et utilisation des temps en français, choisissant de traduire « *was* » par un imparfait plutôt qu'un passé simple ou un passé composé. Le jury tient à rappeler qu'une bonne maîtrise de la grammaire et de la syntaxe française est attendue des candidats.

Pour finir, même si certains termes ont posé des difficultés à un nombre important de candidats, tels que « *swear in* » confondu avec « *swear* », ou « *reams of fevered arguments* », le jury tient à féliciter ceux qui ont suggéré des traductions très heureuses pour des termes anglais assez difficiles, comme « *in the wake of* », qui apparaissait deux fois dans le texte. Les meilleures copies ont proposé « dans le sillage de », et ont pensé à utiliser une autre traduction (« à l'aune de ») pour éviter la répétition moins heureuse en français. Le jury a bonifié ces traductions, témoignant d'une bonne compréhension du texte et d'une maîtrise solide de la langue française.

Le jury espère que les remarques ci-dessus aideront les futurs candidats à éviter les erreurs qui peuvent être contournées par une pratique régulière de la traduction. Pour autant, il s'est réjoui d'un niveau général tout à fait satisfaisant cette année.

### ***Essay***

Cette année, le sujet de l'*essay* semble avoir inspiré les candidats, même si le jury regrette de nombreux placages de cours et références inspirées par la presse à sensation. Les remarques suivantes sont destinées à pallier les maladresses des futurs candidats à la lumière de celles relevées lors de la correction.

Le jury déplore que les candidats oublient trop souvent d'analyser et de définir les termes du sujet (« *constitutional monarchy : a form of government in which a king or queen is head of state. Although the sovereign is head of state, the ability to make and pass legislation resides with an elected parliament ; sovereigns exercise their powers within the limits prescribed by a constitution* ») ; de prendre en considération la particularité de la monarchie *britannique* (les éléments qui en font une monarchie exceptionnelle par rapport à d'autres) ; de faire une synthèse de cette première étape dans un paragraphe introductif, et de structurer le propos en paragraphes distincts. Les considérations vagues (« *everybody loves the Queen* ») ou les généralisations sans fondement (« *the monarchy is here to stay forever* ») ne sont pas recommandées, tout comme le placage de cours, facilité à laquelle de nombreux candidats ont eu recours, qui ne permettait pas de répondre de façon pertinente à la question posée.

Pour ce sujet précis, l'actualité immédiate aurait dû permettre aux candidats de réaliser des accroches pertinentes : 2022 est l'année du *Platinum Jubilee*, la reine est désormais le monarque ayant eu le plus long règne de l'histoire britannique (70 ans) et sa côte de popularité est toujours très élevée. De nombreux candidats ont exprimé des généralités sur la vénération du peuple britannique pour sa reine (réduisant de fait l'opinion populaire britannique à un mode de pensée

unique et l'institution à la seule personne de la reine Elizabeth II). Ces candidats ont nié toute légitimité à la question en réfutant à priori son intérêt. En d'autres termes, pourquoi la monarchie serait-elle en péril puisque tout le monde adore la reine ? (« *the British monarchy is not falling apart because all the citizens love Queen Elizabeth and they are attached to the institution she represents* »; « *British people love the Queen and consequently they do not want to abolish the monarchy* »). L'absence de recul critique a conduit les copies les moins bonnes à n'accorder aucune attention à la question posée dont le traitement réducteur ne permettait pas de contraster les points de vue. Le défaut de compréhension des différents enjeux posés par la pérennité de la monarchie britannique est de surcroît souvent allé de pair avec une interprétation également limitée et limitante du verbe « *fall apart* » – la question a trop souvent été reformulée en un énoncé de type « *Should the British constitutional monarchy be abolished?* ». « *Abolish* » limite l'interprétation de la question au seul domaine des menaces venant de l'extérieur, ce qui ne permet pas d'envisager celles venant de l'intérieur, c'est-à-dire l'idée de désintégration, de délitement (de perte de cohésion) induite par « *fall apart* ».

Rappelons que l'un des objectifs centraux de l'exercice de composition est notamment d'inviter les candidats à discuter d'un sujet de société mis en lumière par leurs connaissances historiques et contemporaines des cultures anglophones, tout en résistant toutefois à la tentation de plaquer ses cours sans contextualisation ni illustration par des exemples précis. La pérennité exceptionnelle de la monarchie britannique a certes été mentionnée, ainsi que sa notoriété à l'échelle planétaire, ce qui la distingue de toutes les autres monarchies encore présentes de nos jours, mais sans vraiment s'interroger sur les causes de cette exceptionnelle longévité. Nombreux sont les candidats qui ont insisté sur la remarquable capacité d'adaptation de l'institution aux défis posés par les évolutions du monde contemporain. Cependant, peu de candidats ont approfondi leur réflexion en s'interrogeant sur les raisons qui expliquent la longévité de l'institution. Et qu'entend-t-on exactement par capacité d'adaptation ?

C'est bien avant l'ère de la Révolution Industrielle que le royaume a été remodelé sur le modèle constitutionnel et l'on doit aller chercher son origine au haut Moyen-Âge. En effet les limites du pouvoir politique d'un souverain anglais sont posées dès 1215 (Magna Carta) et 1295 (adoption par Edward I du « *Model Parliament* »). Les fondements d'un régime au sein duquel le souverain, la noblesse et les *Commons* élaborent de concert les politiques du royaume sont établis dès cette époque. Suite aux revendications d'absolutisme (« *Divine Right* ») de Charles I, le parlement s'est rebellé et le royaume est brièvement devenu une république (1649-1659), avant que la monarchie ne soit restaurée. La *Glorious Revolution* de 1688 a conduit à réduire davantage les pouvoirs du monarque, phénomène concrétisé par les « *Bill of Rights* » (1689) et « *Act of Settlement* » (1701), puis la bascule vers la conduite exclusive des affaires par un *Prime Minister* et son *Cabinet* au sein d'un régime parlementaire s'est progressivement effectuée lors des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles. Au sein du *Body Politic*, la redéfinition des pouvoirs entre le souverain et les *Commons* au fil du temps a assuré au royaume la stabilité politique qui le caractérise. De solides connaissances du contexte historique ont permis à plusieurs copies satisfaisantes de définir le pouvoir du monarque autrement que par son simple rôle de représentation, même si certaines fonctions ne sont jamais exercées de fait mais relèvent plutôt du pouvoir honorifique. Par exemple, le monarque a le pouvoir de nommer ou de démettre les premiers ministres et les ministres ou encore de dissoudre le parlement. Il est à la tête des armées, de l'église anglicane, du Commonwealth.

De bonnes copies ont rappelé que la stabilité de l'institution permet de rassurer les sujets : la royauté semble remonter à des temps immémoriaux (alors que de nombreuses cérémonies d'apparat ont été inventées au 19<sup>ème</sup> siècle), toute la généalogie de la famille royale est connue

et les traditions sont perpétuées. Un sentiment de fierté se manifeste chez de nombreux sujets, ce qui renforce la cohésion nationale. Par conséquent, la tentation de remplacer (d'abolir) la monarchie par un système républicain ne s'est jamais imposée comme un sujet prioritaire et ne constitue pas un enjeu électoral de nos jours.

Les bonnes copies ont insisté sur le fait que la pérennité de l'institution était pourtant remise en question par de nombreuses voix qui s'élèvent pour déplorer le maintien d'une institution non représentative, car non élue : le monarque n'est pas élu selon ses mérites personnels ou académiques mais au contraire il accède au pouvoir en raison de son hérédité, ce qui paraît de plus en plus obsolète au sein d'une civilisation occidentale qui prône la méritocratie. Cela semble accorder à la famille royale des privilèges hérités d'un système de classe à jamais figé dans le passé. D'autres voix dénoncent l'entretien à grands frais de la famille royale par le contribuable britannique (cf. les éditoriaux cinglants du *Guardian* entre autres). À cela s'ajoute la gangrène semblant venir de l'intérieur même de l'institution. De nombreux citoyens sont choqués par la conduite de certaines personnalités royales de premier ordre, relayée par les *tabloids* et la presse à scandale, ce qui a contribué à ternir la réputation de l'ensemble de la famille royale. Ses représentants sont considérés comme vivant dans un monde à part au sein duquel ils s'affranchissent des lois qui régissent le citoyen ordinaire: l'affaire Maxwell qui a conduit le prince Andrew à démissionner de toutes ses fonctions honorifiques, la rumeur selon laquelle le prince Charles aurait perçu des pots-de-vin en échange de distinctions accordées à des personnalités saoudiennes, Meghan Markle, *Duchess of Sussex* et épouse du prince Harry, qui dénonce les commentaires racistes dont elle aurait été victime, pour ne citer que les scandales les plus récents. Tous ces éléments qui, selon les détracteurs de la monarchie, témoignent de la dégénérescence d'une institution archaïque conduisant de nombreux citoyens britanniques (bien que minoritaires) à être favorables à son abolition dans les plus brefs délais (cf. « *Elizabeth the Last* »).

Le texte de version qui portait sur une ancienne colonie britannique, la Barbade, devenue indépendante, membre du Commonwealth, qui a désormais rompu ses liens avec la couronne afin de devenir une république ne reconnaissant plus le monarque britannique comme *head of state*, a fourni l'occasion à quelques candidats de rappeler le passé colonial douloureux du royaume qui hante toujours les esprits. Ainsi, les bonnes compositions ont exploité les récentes déclarations du prince Charles (à la Barbade justement) ainsi que du prince William (à la Jamaïque) qui marquent le début d'une reconnaissance publique mais tardive, par des personnalités royales de premier rang, de l'horreur inhérente au système d'exploitation auquel les colonies étaient soumises et qui a permis à la Grande-Bretagne de s'enrichir et de devenir le plus grand empire mondial aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles. Certaines copies ont mis en parallèle le déclin de l'empire britannique avec la critique actuelle du système monarchique : héritage obsolète d'un passé révolu reposant sur l'exploitation par l'élite (*establishment*) des masses populaires et/ou colonisées.

L'objectif majeur de la rédaction de l'*essay* est évidemment d'évaluer la qualité de l'expression écrite en anglais, ainsi que la capacité des candidats à discuter d'une question de société. Nous reprenons ici les remarques déjà formulées dans les précédents rapports car malheureusement elles sont toujours d'actualité, en les agrémentant d'exemples concrets tirés des copies de la session 2022. Quelques copies se sont démarquées par leur lexique soutenu, par des tournures complexes maîtrisées et idiomatiques (« *Prince Harry and Meghan Markle's decision to curtail their royal duties has fuelled the arguments of those who are proponents of abolition* » ; « *notwithstanding fierce criticism the monarchy remains part and parcel of British political life* »). Cependant, encore trop de copies sont rédigées dans un anglais faible voire peu

compréhensible, alors que d'autres contenaient des erreurs de base telles que : fautes de conjugaison (oubli du *s* de 3<sup>e</sup> personne au présent, « *\*the queen have no power* », incohérences en termes de temps verbaux, confusions entre participes présent et passé, « *\*some British people are not interesting by paying taxes to make the family live* », auxiliaire suivi d'une forme conjuguée plutôt que de la base verbale, « *\*maybe we should to abolish it after she dies* »...), fautes d'article *the/ Ø* (« *\*the Queen Elizabeth is at head of state* »), oubli du *s* du pluriel (mais accord des adjectifs, pourtant invariables : « *\*the Queen has limiteds powers* »), erreurs de pronoms (utilisation injustifiée du générique « *him* » ou « *he* », ou féminisation de « *monarchy* » par le pronom « *she* », ou encore pronoms sans référent clair dans le segment qui précède), non-maîtrise du génitif : « *\*the Queen role is to represent, not govern* », confusion entre *many* et *much*, *every* suivi du pluriel, etc. Rappelons que *\*like if* n'existe pas en anglais (*as if* ou *as though*, en revanche, oui), que *sort of*, *kind of*, *gonna* et *wanna* sont à proscrire à l'écrit car ils relèvent du registre parlé, qu'*although* ne peut pas être suivi d'une virgule contrairement à *however*. Des confusions sont faites entre *in spite of* et *despite* : « *\*in despite* ». Les règles d'utilisation des modaux, les verbes irréguliers les plus courants ainsi que la construction des interrogatives directes aussi bien qu'indirectes doivent absolument être maîtrisées (« *\*we can wonder why is the monarchy so popular today ?* »).

## Épreuve orale

Cette année, les sujets proposés aux candidats présentaient une variété d'accents (écossais, anglais, américain, australien) et abordaient des thématiques fertiles telles que l'environnement ; l'éducation ; les questions ethniques ; colonialisme et impérialisme ; le jubilé de platine de la Reine ; la nomination de Kentanji Brown Jackson ; le rachat de Twitter ; les armes à feu aux États-Unis ; la migration ; l'homophobie ; les questions de genre ; les syndicats ; la condition des travailleurs ; la question irlandaise ; les conséquences du Brexit ; ou encore les médias sociaux, et les technologies, entre autres.

Le jury s'est félicité du niveau d'anglais généralement solide des candidats, une proportion en évolution présentant une maîtrise de la langue orale proche de celle de locuteurs natifs. En revanche, cela ne dispense pas ces candidats de respecter le format de l'épreuve, ce qui n'a pas toujours été le cas. Le manque de structure et les transitions floues sont trop fréquents chez les candidats dont la maîtrise de la langue anglaise ne fait aucun doute. Être bilingue ne peut épargner les candidats de se conformer aux exigences formelles de l'exercice.

Malgré cela, le niveau général est très satisfaisant, le jury propose une liste d'erreurs à éviter afin d'améliorer la prestation des candidats.

### *Erreurs formelles*

Le tout premier conseil du jury concerne l'accroche, qui est une étape nécessaire pour aborder le document. Le jury déplore qu'elle ait trop souvent été oubliée. Dans de rares cas, l'accroche a été beaucoup trop longue (jusqu'à 1mn30), ce qui n'a que peu d'intérêt, la contextualisation de l'introduction doit être aussi précise que concise.

Le jury regrette que certaines prestations aient mélangé synthèse et commentaires, deux parties de l'exercice pourtant bien distinctes.

D'autre part, il est intéressant de voir que les candidats ont cerné les points essentiels du document et ont réussi à structurer leur synthèse autour de ceux-ci, mais le manque de structure de la synthèse est pourtant trop récurrent alors que de simples transitions internes suffiraient à pallier cet écueil. Un exposé linéaire dessert les candidats qui ne montrent pas leur capacité à dégager les thèmes centraux du document. Le jury apprécie les efforts des candidats qui proposent une structure identifiable, clairement annoncée et avec des transitions internes. Par

conséquent, il encourage vivement les étudiants à travailler les transitions claires et adaptées à une prestation orale (« *Moreover* » ne suffit pas à l'oral, par exemple).

On ne le rappellera jamais assez : annoncer la problématique du commentaire en introduction de synthèse est troublant pour le jury : préférez une annonce de problématique de commentaire lors du passage au commentaire. En revanche, il est attendu que les candidats présentent un plan en introduction du commentaire, ce qui n'est pas toujours le cas et ne permet pas de clarifier la structure de l'exposé.

Il est nécessaire de rappeler aux candidats que le commentaire permet de traiter une question de société soulevée par le document, ainsi les commentaires externes au document ne sont pas les bienvenus dans la synthèse, car ils génèrent une confusion quant à l'étape à laquelle le candidat se trouve : synthèse ou commentaire ? S'il s'agit de l'étape de la synthèse, il est attendu du candidat qu'il se cantonne à synthétiser le document, mais pas à le commenter. De même, il est déconseillé de revenir sur le document pendant la phase de commentaire, dédiée à l'approfondissement de la question de société soulevée par le document audio. Toutes ces erreurs ont pour conséquence de semer le trouble, car le jury ne sait plus à quelle étape le candidat se trouve. Nous conseillons aux candidats de travailler les transitions claires (internes ainsi que les passages d'une étape à l'autre de l'exercice).

Les plans en YES/NO ont peu d'intérêt et sont à bannir au profit de plans dynamiques qui mettent en exergue différentes facettes de la question de société présentée par le candidat.

La conclusion est rarement annoncée, ce qui a étonné le jury, car il n'est pas difficile de dire « In conclusion », par exemple. Le jury a souvent été surpris par une fin abrupte sans annonce. Finalement, il est déconseillé de faire référence aux célébrités par leur prénom (ex : Johnny pour Johnny Depp).

### **Contenu**

Il est attendu des candidats que leurs propos soient riches et précis, et ne se limitent pas à des généralités. On ne le répètera jamais assez, il ne s'agit pas d'une épreuve d'opinion, même si le candidat est souvent invité à donner son opinion dans l'entretien.

Les erreurs sur le contenu ont été rares, et le jury a apprécié les références pertinentes à Butler ou Marsha P. Johnson sur les questions de genre par exemple. Toutefois, rappelons qu'Oscar Wilde n'était pas britannique, mais irlandais.

De même, il est attendu des candidats qu'ils se positionnent sur les questions d'opinion lors de l'entretien. Dire qu'il y a tant de choix que l'on ne peut pas répondre n'est pas acceptable.

### **Prononciation**

Les erreurs de prononciation ont été nombreuses et peuvent être évitées par une pratique régulière de la langue orale.

- La prononciation des diphtongues est souvent problématique : le jury rappelle aux candidats l'importance d'une écoute active de l'anglais tout au long de la préparation afin d'éviter les erreurs classiques du style « *wilderness* » prononcé \*/'waɪldənɪs/ au lieu de /'wɪldənɪs/. D'autres erreurs du même registre concernent « *bipartisan* », prononcé à tort \*/bɪ.pɑː.tɪ'zæn/ ; la diphtongue est également oubliée sur « *rifle* » qui est alors prononcé \*/'rɪfl/. En revanche, certains candidats ont ajouté des diphtongues comme dans l'exemple de « *virility* » prononcé \*/vɪ'raɪlɪti/
- Attention à l'ajout du /s/, tout comme à son oubli. Par exemple, erreur classique chez les francophones, « *basic* » se prononce /'beɪsɪk/ et non \*/'beɪzɪk/ ; « *philosophical* », /,fɪlə'sɒfɪkəl/ et non \*/,fɪlə'zɒfɪkəl/
- De même les /h/ sont souvent oubliés ou ajoutés en début de mots.
- L'ajout du /n/ après le déterminant « a » est à éviter s'il est suivi d'une consonne, ce qui donne le résultat erroné « *\*an historical* » (/ən hɪs'tɔːrɪkəl/)

- Erreur récurrente, le « r » de NRA se prononce /ɑ:t/ mais ne peut se prononcer comme un « r » à la française
- « *Concern* » se prononce /kən'sɜ:n/ et le /n/ final doit être entendu pour éviter la confusion avec /'kænsə/ (« cancer »)
- « *Women* » se prononce /'wɪmɪn/ : la prononciation du double /i/ marque le pluriel irrégulier et est donc nécessaire
- « *Laugh* » se prononce /lɑ:f/, portant la prononciation de la voyelle est souvent erronée.

Concernant le débit, le jury regrette que certains exposés soient ponctués de trop nombreuses hésitations, alors que d'autres ne prennent pas le temps des pauses et ont un débit trop rapide qui ne marque pas les transitions. Les hésitations et les propos dilués desservent les candidats, que nous encourageons à s'exercer à une expression fluide et à propos.

### **Grammaire**

Le verbe « *agree* » n'a pas besoin de l'ajout de l'auxiliaire « *be* », pourtant encore souvent présent. « *Other* » est invariable lorsqu'employé comme adjectif. Il y a eu des erreurs sur les pluriels irréguliers que le jury s'étonne d'entendre encore : « *children* » et « *women* » ne peuvent en aucun cas prendre un « s », car ils sont déjà au pluriel.

Rappelons que « *remind* » est toujours suivi d'un complément d'objet. Les confusions entre « *like* » et « *as* » sont également nombreuses, bien que ce fait de langue soit assez simple à intégrer.

Des confusions sur la construction du superlatif avec « *most* » et du comparatif avec « *more* » sont également notées ; tout comme des confusions entre préterit et present perfect.

### **Lexique**

Même si le lexique a généralement été à propos, varié et riche, certaines erreurs lexicales subsistent et pourraient facilement être évitées, comme par exemple l'emploi du français de \*« pression » au lieu de « *pressure* » en anglais. Les emprunts au français sont en effet à déplorer, comme par exemple \*« resume » au lieu de « *summary* » ; \*« tentatives » pour « *attempt* » ; \*« treat » au lieu de « *deal with* » ; \*« intervenants » au lieu de « *speakers* », et des raccourcis du style \*« paradoxal » pour « *paradoxical* ».

### **Gestion du temps**

La gestion du temps est essentielle : une introduction et restitution du document d'environ 4mn est adaptée : au-delà de 5mn, le candidat se prive de la possibilité d'un commentaire riche et tombe souvent dans l'écueil de la dilution d'information.

De même, un commentaire qui commence à 8mn n'est pas dans l'intérêt du candidat, car cela ne lui laisse pas suffisamment de temps pour exposer ses connaissances sur la question de société au centre du document.

Le jury espère que ces conseils aideront les candidats à améliorer leur prestation orale et à mieux appréhender l'épreuve.